

APERÇU DU FONDS

BMO Catégorie Portefeuille FNB sécurité Catégorie Portefeuille FNB sécurité BMO Guardian, série I

28 mai 2012

Ce document contient des renseignements essentiels sur les actions de Catégorie Portefeuille FNB sécurité BMO Guardian, série I (série I) de la Catégorie Portefeuille FNB sécurité BMO que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié offrant cette série d'actions du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre conseiller ou avec le gestionnaire, BMO Investissements Inc., au 1-800-668-7327 ou à l'adresse servicealaclientele@bmoquardian.com, ou visitez le www.fondsbmoquardian.com.

Bref aperçu

Date de création du fonds : (Série I) 26 avril 2010 Gestionnaire(s) de portefeuille : BMO Gestion d'actifs inc.

Valeur totale au 2 mai 2012 : 861,2 millions de dollars Distributions : En septembre, dans le cas des dividendes ordinaires; au

plus tard le 29 novembre, dans le cas des dividendes sur les gains en capital

Ratio des frais de gestion (RFG) : Les frais de la série I sont Placement minimal : Établi par contrat

négociés et payés par chaque épargnant de la série I

Dans quoi le fonds investit-il?

Le fonds a comme objectif de préserver la valeur de votre placement principalement par des placements dans des fonds négociés en bourse qui investissent dans des titres à revenu fixe et en limitant son exposition aux fonds négociés en bourse qui font des placements dans des titres de participation. Le fonds peut aussi investir dans d'autres OPC ou investir directement dans des titres à revenu fixe et des espèces ou des quasi-espèces.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 2 mai 2012. Ces placements changeront au fil du temps.

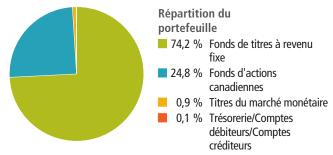
Dix principaux placements (au 2 mai 2012)

- 1. FINB BMO obligations totales
- FINB BMO Dow Jones Canada Titans 60
- 3. FINB BMO obligations de sociétés à court terme
- 4. FINB BMO obligations fédérales à court terme
- 5. FINB BMO équipondéré services aux collectivités
- 6. FINB BMO équipondéré de FPI
- FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement couvertes en dollars canadiens
- 8. Gouvernement du Canada, bons du Trésor, 1,060 %, 11 oct. 2012
- 9. Gouvernement du Canada, bons du Trésor, 0,981 %, 19 juill. 2012
- 10. Gouvernement du Canada, bons du Trésor, 1,035 %, 11 oct. 2012

Nombre total de placements 11

Les 10 principaux placements représentent 99,9 % du fonds.

Répartition des placements (au 2 mai 2012)



Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement de la série du fonds depuis sa création, après déduction des frais. Les frais diminuent le rendement de la série.

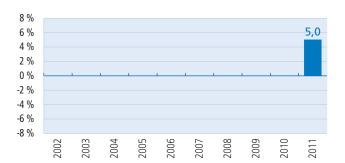
Il est important de noter que le rendement passé de la série n'indique pas nécessairement quel sera son rendement futur. De plus, le rendement réel après impôt dépendra de votre situation fiscale personnelle.

Rendement moyen

Au 30 avril 2012, la personne qui a investi 1 000 \$ dans cette série du fonds depuis sa création détient aujourd'hui 1 101 \$, ce qui donne un rendement annuel composé de 4,9 %.

Rendements annuels

Ce graphique montre le rendement annuel de la série au cours de la dernière année civile. La série n'a pas perdu de sa valeur pendant l'année





Quel est le degré de risque?

Lorsque vous investissez dans un fonds, la valeur de votre placement peut augmenter ou diminuer. BMO Investissements Inc. estime que le risque associé au présent fonds est Faible.

Pour une description détaillée des risques associés au fonds, consultez le prospectus simplifié offrant cette série d'actions du fonds.



Y a-t-il des garanties?

Comme la plupart des OPC, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

À qui le fonds est-il destiné?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous souhaitez être en mesure d'effectuer des substitutions pour acquérir des titres d'une autre catégorie de BMO Fonds mondiaux avantage fiscal Inc. sans réaliser de gains en capital
- vous souhaitez détenir un placement comportant un risque limité qui pourrait vous procurer une plus-value du capital
- vous pouvez tolérer un risque de placement faible (autrement dit, vous êtes prêt à accepter à court terme une certaine volatilité de la valeur marchande de votre placement).

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Un mot sur la fiscalité

Selon les règles fiscales et les taux d'imposition qui s'appliquent à vous et au fonds, vous pourriez devoir payer de l'impôt sur votre quote-part du bénéfice et des gains du fonds, qu'elle vous soit versée sous forme d'espèces ou qu'elle soit réinvestie dans le fonds. De plus, vous pourriez devoir payer de l'impôt sur les gains que vous réalisez au rachat ou à la vente de votre placement dans le fonds. Cependant, si vous détenez votre placement dans un compte enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt, en général, vous n'aurez pas à payer d'impôt sur le bénéfice ou les gains qui sont détenus dans le compte enregistré.

Combien cela coûte-t-il?

La rubrique suivante décrit les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des actions de série I du fonds.

Le fonds a d'autres séries d'actions. Les frais sont différents pour chaque série. Vous devriez vous informer sur les autres séries d'actions qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition

Vous ne versez aucuns frais d'acquisition ou de rachat si vous achetez, faites racheter ou substituez des actions de série I du fonds par l'entremise de BMO Investissements Inc.

2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement de la série du fonds.

Au 30 septembre 2011, les frais de la série I du fonds s'élevaient à 0,28 % de sa valeur, ce qui correspond à 3 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

Ratio des frais de gestion (RFG)
Aucuns frais de gestion ou d'exploitation ne sont versés à l'égard de cette série du fonds. Ces frais sont plutôt négociés et payés directement par chaque épargnant de la série l.

Ratio des frais d'opérations (RFO)
Il s'agit du coût des opérations du fonds.

0,28 %
Frais du fonds



3. Autres frais

Les actions de série I conviennent aux investisseurs institutionnels, dans le cadre de programmes de gestion de l'actif ou de produits structurés, et ces investisseurs négocient des frais distincts et les versent directement à BMO Investissements Inc.

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achèterez, détiendrez, vendrez ou substituerez des actions du fonds.

Le maximum des frais de gestion annuels payables par un épargnant de la série I ne peut dépasser 1,35 %, soit les frais de gestion payables sur les d'actions du fonds.

Frais

Ce que vous payez

Frais de négociation à court terme

Jusqu'à 2 % du montant que vous faites racheter ou que vous échangez, si vous achetez ou substituez, puis faites racheter ou substituez des actions du fonds dans les 30 jours suivant leur achat ou leur substitution. Cette pénalité sera payée directement au fonds.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de parts ou d'actions d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez prendre des mesures dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié offrant cette série d'actions du fonds et d'autres documents d'information, communiquez avec BMO Investissements Inc. ou avec votre conseiller. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

BMO Investissements Inc. 77 King Street West, bureau 4200 Toronto (Ontario) M5K 1J5

Sans frais 1-800-668-7327 www.fondsbmoguardian.com

Courriel: servicealaclientele@bmoguardian.com